

PROTOCOLE DE PARTENARIAT REGION GRAND EST – MULTIPOLE NANCY SUD LORRAINE

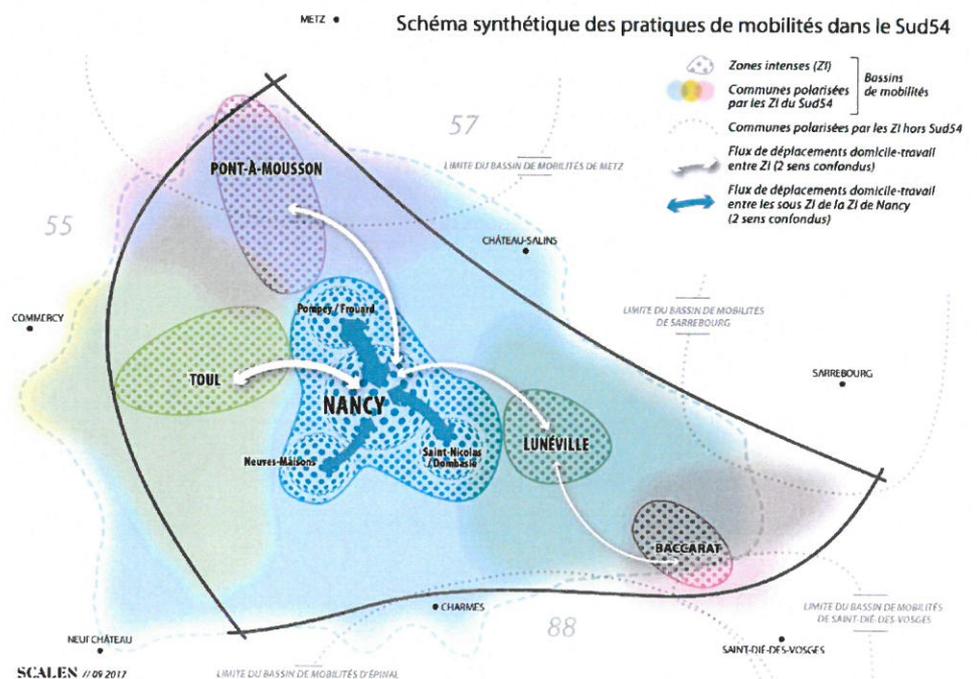
UNE INITIATIVE TOURNEE VERS L'AVENIR VISANT A PROMOUVOIR
DES SOLUTIONS DE MOBILITE POUR TOUS SUR LE TERRITOIRE

PREAMBULE POLITIQUE

Une volonté partagée d'apporter des solutions de mobilités adaptées
aux besoins des habitants

Les déplacements quotidiens sont au cœur des préoccupations quotidiennes des habitants des territoires urbains, périurbains et ruraux. Les collectivités doivent répondre au défi d'organiser des solutions de mobilités permettant à tous d'accéder à l'emploi, à la formation, aux services et aux loisirs, dans un contexte budgétaire contraint, et dans une logique de développement durable.

Le transport représente ainsi un enjeu majeur sur le grand bassin de vie nancéien, couvert par la Multipole Nancy Sud Lorraine, qui regroupe un ensemble de 560 000 habitants qui y vivent, se déplacent, et réalisent leurs activités quotidiennes.



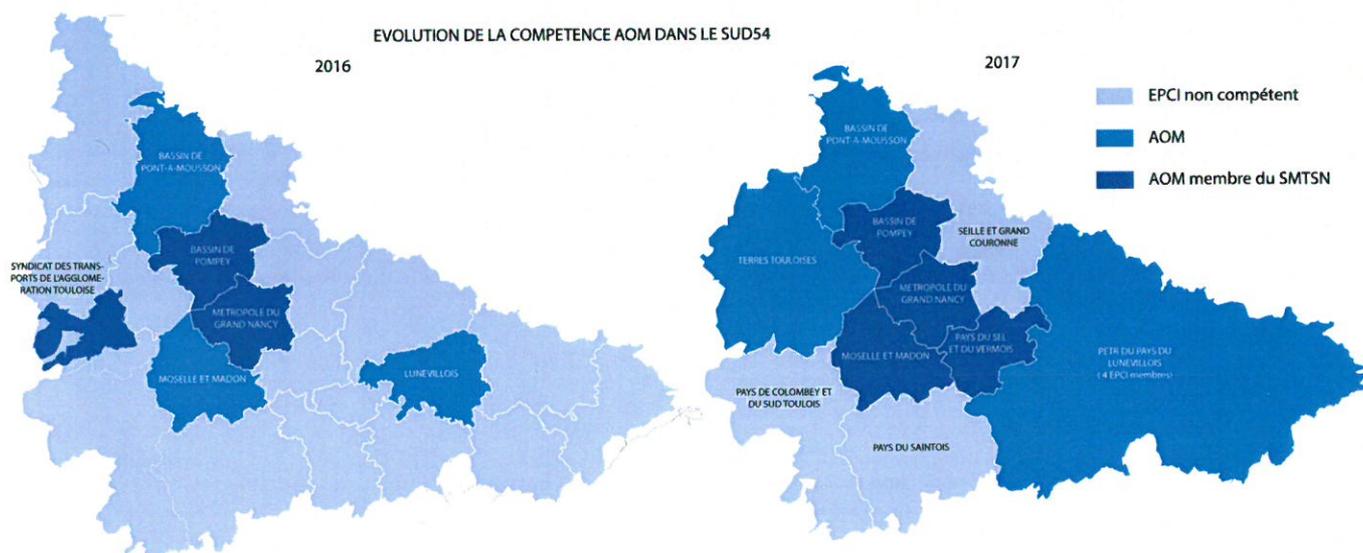
De manière complémentaire, les réseaux multimodaux de transport existants permettent de connecter ce territoire aux espaces régionaux et transfrontaliers voisins (ex : Epinal, Metz, Thionville, Luxembourg, Strasbourg, ...) et contribuent ainsi à assurer son accessibilité et à développer son rayonnement.

Des acteurs qui agissent de manière convergente en faveur de l'intermodalité

Pour répondre aux besoins des habitants et leur proposer une alternative à l'usage de la voiture individuelle, les collectivités adaptent leur structuration et inventent de nouveaux modèles de coopération.

La Région Grand Est, qui organise les transports interurbains ferrés et routiers a vu son rôle se renforcer en tant que chef de file de l'intermodalité, et entend se saisir pleinement de ses compétences à travers la signature d'une Charte de l'Intermodalité, avec l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) volontaires, autour d'objectifs partagés, en cohérence avec les orientations du SRADDET. Le Conseil Régional organise une Conférence Régionale des Mobilités qui sera une instance de pilotage et d'animation en faveur de la coordination des réseaux de transport et de mobilité. La Région développe des liens directs avec les AOM du territoire et mène des actions opérationnelles et des partenariats complémentaires avec les collectivités concernées.

Le Sud54 est couvert en grande partie par des AOM qui déploient des services de mobilité, seuls trois EPCI n'ayant pas pris la compétence mobilité à ce jour. En parallèle, le cœur urbain du bassin de vie a prévu d'engager une réflexion prospective, à travers le Syndicat Mixte des Transports Suburbains Nancéiens (SMTSN), visant à envisager pour l'avenir les pistes potentielles de convergence et d'intégration des cinq réseaux de transport circulant sur ce périmètre.



Dans ce contexte, le Syndicat mixte du SCoTSud54 a évolué en 2017 pour devenir la Multipole Nancy Sud Lorraine, syndicat mixte de type pôle métropolitain, pour conduire des actions au service de ses membres notamment dans le domaine des mobilités. Dans ce cadre, elle a mis en place une dynamique pour associer l'ensemble des territoires aux réflexions relatives aux mobilités à l'échelle du grand bassin de vie du Sud54.

Un partenariat entre la Région Grand Est, autorité organisatrice et chef de file de l'intermodalité, et la Multipole Nancy Sud Lorraine, facilitatrice des mobilités dans le Sud54

Dans le cadre des politiques conduites par les AOM et les EPCI de son périmètre, la Multipole a pour mission de :

- Favoriser les expérimentations de services innovants à la mobilité en milieu peu dense
- Accompagner la structuration et la montée en puissance des nouvelles AOM dans le Sud54
- Contribuer à développer la dynamique d'intermodalité sur le territoire du Sud54 en interface et en synergie avec les transports ferrés, sur des projets ciblés

Ce partenariat est destiné à créer les conditions favorables au développement d'un véritable système de déplacements intermodal pour les habitants du grand bassin de vie nancéen et de limiter la dépendance à la voiture individuelle. Il se décline dans un programme d'actions pluriannuel partagé et précisé ci-après.

Pour réussir ce programme d'actions, les AOM, dans le cadre de l'exercice de leur compétence, les AOM donneront les informations qu'elles jugent utiles de transmettre à la Multipole.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2018-2020

Le présent programme de travail précise les actions qui seront menées par la Multipole, en complémentarité et en appui des politiques régionales.

La Multipole rassemblera régulièrement une Commission Mobilité pour partager avec ses EPCI membre et leurs regroupements (Pays/PETR), les AOM de son périmètre et le Conseil Régional, l'avancée et le résultat du programme d'actions.

1. Favoriser les expérimentations de services innovants à la mobilité en milieu peu dense

Un constat

Les territoires peu denses¹ peinent à trouver des modèles de solutions de mobilité qui soient à la fois adaptés aux besoins de la population et soutenables financièrement. En outre, les territoires concernés sont structurés de manière inégale et ne bénéficient pas tous du même niveau d'ingénierie.

Un objectif

L'objectif est favoriser le déploiement de services innovants à la mobilité pour répondre au besoin de mobilité des habitants. Ces solutions de mobilité peuvent se matérialiser sous la forme de :

- Mobilités partagées pour optimiser l'usage des véhicules motorisés : service de covoiturage, autostop organisé et encadré, service d'autopartage...
- Mobilités actives pour améliorer l'autonomie des habitants pour leurs déplacements courts : location de Vélo à Assistance Electrique, création ou amélioration de la continuité des itinéraires sécurisés

Définition de l'action

La Multipole apportera un soutien financier et accompagnera en ingénierie en tant que de besoin les territoires volontaires pour favoriser la mise en œuvre rapide d'expérimentations. Elle animera le réseau des techniciens pour favoriser le partage des expériences et coordonnera les actions interterritoriales.

¹ Par milieu « peu dense », on entend ici les territoires où les flux de déplacement sont diffus et ne permettent pas l'organisation de transports en commun traditionnel, par exemple les espaces aux caractéristiques rurales, les zones d'activités...

Etapes et échéances :

- Fin 2018 – Premier trimestre 2019 :
 - Définition des expérimentations à mettre en œuvre
 - Contact avec les porteurs de solution
 - Mise en place des premières expérimentations sur les territoires volontaires
- Second trimestre 2019 – Premier trimestre 2020 :
 - Déploiement des expérimentations
 - Evaluation continue des expérimentations
- Second trimestre 2020
 - Partage de l'évaluation des expérimentations
 - Définition des modalités de prolongation, de pérennisation et de duplication éventuelles

La gouvernance

La complémentarité des actions de chacun est la suivante :

- La maîtrise d'ouvrage des expérimentations sera portée par les autorités légitimes, soit en fonction des territoires les AOM, Pays/PETR ou EPCI ;
- La Multipole apportera un soutien financier et en ingénierie en tant que de besoin, et partagera l'avancée des expérimentations au sein de sa Commission mobilités
- La Région sera informée des initiatives prévues et pourra participer à la définition des expérimentations et au déploiement du dispositif et pourra apporter son soutien éventuel à certaines initiatives, sur le volet relatif aux investissements. Les expérimentations pourront contribuer à préparer des actions similaires en faveur des mobilités innovantes sur d'autres territoires du Grand Est.

2. Structurer une approche des mobilités en milieu peu dense à moyen terme

Un constat :

Les territoires du Sud54 vont expérimenter des solutions de mobilité en milieu peu dense entre 2018 et 2020. Ces solutions pourront être de natures différentes et apporteront des éléments de diagnostic et d'enseignements à l'ensemble du territoire.

Un objectif :

Afin de structurer l'approche des mobilités rurales dans le Sud54 et apporter une offre cohérente sur l'ensemble des territoires, la Multipole portera un plan de mobilité rurale sur tout ou partie de son périmètre.

Définition de l'action :

La Multipole, en tant que syndicat mixte porteur de Schéma de Cohérence Territoriale, s'engage à élaborer un plan de mobilité rurale selon l'article L.1213-3-4 du Code des Transports, qui complètera le Schéma Régional de l'Intermodalité sur les territoires peu denses du Sud54. Elle pourra s'appuyer utilement sur l'ensemble des études qu'elle a déjà conduit.

Etapas et échéances :

Le plan de mobilité rurales pourra être adopté au début de l'année 2020, avec un plan d'actions qui pourra aller de 5 à 10 ans.

La gouvernance :

La Multipole élaborera le plan de mobilité rurale, en étroite collaboration avec les EPCI et AOM de son territoire, ainsi qu'à d'autres acteurs en fonction des priorités qui seront identifiées (offices de tourisme, acteurs du logement...) et associera la Région aux travaux. La Multipole prendra en compte les enseignements des expérimentations menées entre 2018 et 2020 dans le Sud54.

La Région, le Département et les AOM donneront un avis sur le plan de mobilité rurale conformément au L.1213-3-4 du Code des Transports.

3. Accompagner la structuration et la montée en puissance des nouvelles AOM dans le Sud54

Un constat :

Le territoire de la Multipole Nancy Sud Lorraine n'est pas à ce jour couvert intégralement par des AOM. Dans un contexte d'évolutions législatives à venir qui pourraient viser une couverture intégrale du territoire par la compétence mobilité, qu'elle soit exercée au niveau local ou au niveau régional, certains EPCI manifestent le besoin d'un accompagnement pour organiser les débats dans leurs instances. En outre, la structuration récente de certains territoires ou l'élargissement de leur périmètre font que le niveau d'ingénierie dédiée à la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilités est inégal.

Un objectif :

Dans une perspective d'équité entre les territoires de son périmètre, la Multipole propose d'accompagner en ingénierie les territoires qui en manifestent le besoin sur des questions de structuration interne, ou de relations interterritoriales. Cette ambition de la Multipole pourra venir compléter les actions menées par la Région sur le territoire dans le cadre de sa compétence principale, en lien direct avec les AOM concernées.

Définition de l'action :

1/ La Multipole s'engage à accompagner les EPCI non compétents (CC du Pays de Colombey Sud Toulous, CC du Saintois, CC Seille et Grand Couronné) en matière de mobilité qui le souhaiteront pour :

- Organiser des échanges d'expériences avec des élus de territoires compétents pouvant répondre aux interrogations concernant les implications financières ou de gouvernance notamment de la prise de compétence mobilité ;
- Suivre les évolutions législatives qui viendront définir les règles de prise et d'exercice de compétence, et de les partager ;
- Accompagner les EPCI dans leurs choix ;
- S'appuyer sur les expérimentations pour mettre en évidence les solutions qui pourraient y être déployées.

2/ La Multipole pourra également accompagner les AOM qui le souhaitent en apportant une ingénierie ponctuelle pour favoriser les relations interterritoriales, notamment entre le cœur urbain et le reste du Sud54.

Etapas et échéances :

La Multipole adaptera son action en fonction des demandes de ses EPCI membres et des AOM de son périmètre, avec un déploiement progressif dans la durée.

La gouvernance :

La Multipole mettra à disposition des EPCI ou des AOM de son périmètre des moyens en ingénierie en fonction des demandes qui lui seront faites. L'avancée des travaux de chacun sera partagée au sein de la Commission mobilités de la Multipole.

4. Contribuer à la dynamique d'intermodalité dans le Sud54 en interface et en synergie avec les transports ferrés, sur des projets ciblés

Un constat :

Le réseau ferré est considéré dans le SCoT Sud54 comme étant le réseau structurant du système de mobilité souhaité par les territoires. En effet, le Sud54 bénéficie d'une étoile ferroviaire qui dessert une grande partie du territoire, pour la majorité de sa population et assure ainsi l'accessibilité des emplois et services métropolitains. Pour optimiser l'usage des services de transports organisés et financés par la Région circulant sur ces infrastructures, les collectivités souhaitent renforcer l'intermodalité autour des gares et des points d'arrêt et concentrer le développement urbain et économique le long des axes ferrés.

Un objectif :

Pour renforcer l'intermodalité, l'attractivité et l'usage des transports ferrés régionaux dans le Sud54, il s'agit de faire émerger dans des délais rapides des projets d'aménagement de Pôles d'Echanges Multimodaux, dont la réalisation contribuera à articuler davantage les politiques menées en matière de transport, d'urbanisme et d'aménagement. En outre, il est nécessaire de d'identifier les perspectives socio-économiques et les dynamiques démographiques futures sur le Sud54, pour définir l'évolution géographique et quantitative des besoins de déplacements à moyen - long terme, afin de pouvoir anticiper le moment venu les prochains cadencements ferroviaires, qui seront étudiés sur le plan de la faisabilité technique ainsi que de l'opportunité commerciale, et concertés dans le cadre des instances dédiées (Comités Régionaux des Services de Transport), en mettant en évidence les synergies potentielles avec les autres services de transport.

Définition des actions :

A court terme, la Multipole s'engage à mobiliser, aux côtés de la Région, les EPCI du territoire pour favoriser l'émergence de projets d'aménagement de Pôles d'Echanges Multimodaux qui pourraient faire l'objet d'une inscription au Dispositif Régional d'Intermodalité du Grand Est (DIRIGE) sur la base des analyses déjà réalisées et d'un cofinancement de la Région notamment (Panorama des Haltes et Gares et approfondissements).

Dans une logique prospective, la Multipole s'engage à approfondir le volet « mobilités » du SCoT Sud54, lors de ses prochaines évolutions, afin de contribuer à préciser l'évolution des fonctionnalités de l'armature ferrée, en hiérarchisant et définissant le rôle de chaque gare ou point d'arrêt ferroviaire. Le renforcement de ce volet permettra aux EPCI et communes de prendre en compte la dimension structurante du transport ferroviaire régional pour leurs documents d'urbanisme locaux et au Conseil

Régional d'avoir une visibilité à moyen - long terme des besoins avérés de mobilité sur les territoires (volume et orientation des flux, typologie des déplacements, dynamiques potentielles).

Etapas et échéances :

- Fin 2018 :
 - Recensement des besoins afin de formaliser une liste de projets éligibles au dispositif DIRIGE distingués par niveau de maturité et capacité de cofinancement aux côtés de la Région ;
 - Approfondissement des travaux déjà menés par la Multipole pour préciser le niveau de chaque gare dans l'armature du Sud54 en fonction de ses caractéristiques et de son rôle dans le territoire.
- 2019 :
 - Identification des projets mûrs pour être éligibles (à partir de début 2019) ;
 - Ingénierie avec les collectivités pour approfondir les projets pas encore mûrs : identification de solutions alternatives d'amélioration qualitative (ex : intermodalité, information, accueil, parking, ...)
 - Présentation par la Multipole du rôle de chaque gare et halte dans le Sud54, avec une mise en perspective au regard des volumes de trafics et des schémas de dessertes TER de référence (combinaison de services intervalles et omnibus, évolutions potentielles futures, ...)

La gouvernance

Concernant le dispositif DIRIGE :

- En lien avec la Région, la Multipole proposera une liste de projets potentiels qui sera définie de manière partenariale avec les EPCI et les AOM concernés par les axes ferrés et disposées à en cofinancer la réalisation
- La Région établira la programmation des projets éligibles et apportera une participation financière aux projets prioritaires dans le cadre des modalités définies par son dispositif DIRIGE.

Concernant l'approfondissement du volet mobilité du SCoT, les travaux seront menés par la Multipole dans le cadre réglementaire de modification ou de révision des SCoT. Les communes et EPCI mettront en œuvre ces principes dans leurs documents d'urbanisme locaux. Dans le cadre d'une approche volontariste d'efficacité et de cohérence, ces éléments d'analyse et d'orientation viendront nourrir la stratégie de la Région pour les évolutions à venir de ses services de transports ferroviaires, interurbains et scolaires, dont elle prévoit d'organiser progressivement la mise en convergence.



David Valence,
Vice-président délégué aux
Transports, Déplacements et
Infrastructures



Laurent de Gouvion Saint-Cyr,
Président

Jean-François Husson, Président
de la Commission Mobilité